

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 1 / 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

N° de l'article (producteur/fournisseur): 203200027
Identification de la substance ou du mélange: BLUE WONDER
Lime Spray Nettoyant

1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Usages déconseillés

Il n'y a pas d'information disponible pour utilisation est orientée découragé.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Blue Wonder
Aerdenhoutsduinweg 1
NL-2111 AN Aerdenhout
The Netherlands
Téléphone: +031(0) 251-315683
Télécopie: +31(0) 251-311197
E-mail info@bluewonder.nl

Service responsable de l'information:

Blue Wonder +031(0) 251-315683
E-mail (personne compétente): info@bluewonder.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

: +31 30-2748888

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Eye Irrit. 2 / H319 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Conserver hors de la portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

contient:

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

non applicable

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 2 / 8

3.2. Mélanges

Description du produit / spécification chimique

Description Agent de nettoyage, acide

Composants dangereux

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification: // Remarque	Pds %
231-633-2		
7664-38-2	acide phosphorique	2,5 - 5
015-011-00-6	Skin Corr. 1B H314	
252-104-2	01-2119450011-60	
34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	0,5 - 1
68439-45-2	fatty alcohol ethoxylate Acute Tox. 4 H302 / Eye Dam. 1 H318	0,5 - 1

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

Composants dangereux

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

Pds %	Ingrédient (Désignation)
< 5 %	agents de surface non ioniques
< 5 %	phosphates
< 5 %	agents de surface anioniques
	parfums

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Cellules de mammifères (avec une activation métabolique)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 3 / 8

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), brouillard, (eau)

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de travail appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas inspirer les vapeurs. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Protection contre l'incendie et les explosions:

liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 20 °C à 20 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi, Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

acide phosphorique

Numéro d'identification UE 015-011-00-6 / N°CE 231-633-2 / n°CAS 7664-38-2

VRI, VME: 1 mg/m³; 0,2 ppm

VRI, VLE: 2 mg/m³; 0,5 ppm

Remarque: réglementaire indicative

Dipropylenglykolmethylether

N°CE 252-104-2 / n°CAS 34590-94-8

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 4 / 8

VRC, VME: 308 mg/m³; 50 ppm
Remarque: (Peut être absorbé par la peau.)

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme
VLE : valeur limite au poste de travail à court terme
Ceiling : limitation de crête

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Non applicable.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: NBR (Caoutchouc nitrile)
Épaisseur du matériau des gants 0,4 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 30 min
Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés DIN EN 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État: liquide
Couleur: cf. étiquette

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: non déterminé

pH à 20 °C: 1,4

Point de fusion/point de congélation: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point éclair: non applicable
Méthode: DIN 53213-1 (08/2002: remplacé par EN ISO 1523)

Taux d'évaporation: non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz):
temps de combustion (s): non déterminé

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Pression de la vapeur à 20 °C: non déterminé

Densité de la vapeur: non déterminé

Densité relative:

Densité à 20 °C: 1,01 g/cm³
Méthode: ISO 2811, partie 1

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 5 / 8

solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau (g/L) à 20 °C:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir section 12
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
Viscosité à 20 °C:	> 12 s 4 mm Méthode: DIN 53211
Propriétés explosives:	non applicable
Propriétés comburantes:	non applicable
9.2. Autres informations	
Teneur en corps solides (%):	3,76 Pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	1 Pds %
Eau:	91 Pds %
Test de séparation des solvants (%):	< 3 Pds % (ADR/RID)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. **Réactivité**
Aucune donnée disponible
- 10.2. **Stabilité chimique**
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7.
- 10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**
Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.
- 10.4. **Conditions à éviter**
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir chapitre 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.
- 10.5. **Matières incompatibles**
Aucune donnée disponible
- 10.6. **Produits de décomposition dangereux**
aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.
- 11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë**
Absence de données toxicologiques.
- corrosion et irritation de la peau; Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Absence de données toxicologiques.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Absence de données toxicologiques.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Absence de données toxicologiques.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles**
Absence de données toxicologiques.
- Danger par aspiration**
Absence de données toxicologiques.
- Expériences tirées de la pratique/sur l'homme**
Observation diverses:
L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 6 / 8

nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

appréciation générale

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

Long terme Écotoxicité

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Absence de données toxicologiques.

Facteur de bioconcentration (FBC)

Absence de données toxicologiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

200129 détergents contenant des substances dangereuses

conditionnement

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 7 / 8

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable
Marine polluant non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel -

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Indications diverses:

Pas de combustion auto-entretenu: 0

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

valeur de COV (dans g/L): 37

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations

Réserve acide/alcalique (capacité tampon pour mélanges avec d'extrêmes valeurs en pH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

les substances suivantes dans cette préparation ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

N°CE n°CAS	Désignation chimique	Numéro d'enregistrement REACH
252-104-2 34590-94-8	Dipropylenglykolmethylether	01-2119450011-60

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3:

Skin Corr. 1B / H314	corrosion et irritation de la peau	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Acute Tox. 4 / H302	Toxicité aiguë (par voie orale)	Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1 / H318	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830



N° de l'article: 203200027
Date d'édition: 20.07.2017
Version: 5-0

BLUE WONDER
Date d'exécution: 12.05.2017
Date d'émission: 12.05.2017

199999 FR
Page 8 / 8

qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.